

# VOS COMMERCANTS FÊTENT PÂQUES

## RÈGLEMENT

L'Union du Commerce de Denain, organise dans le cadre des manifestations de Pâques une loterie.

**Du 20 Mars au 2 Avril 2021.**

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 résidant en France métropolitaine.

**Les commerçants, leur personnel et les personnes participant à la mise en place et à l'organisation de cette opération ne peuvent y participer.**

Toute personne désirant participer à ce jeu pourra retirer sans obligation d'achat un ticket chez les commerçants participant à l'opération du 20 Mars au 2 Avril 2021 dans la limite d'un ticket par jour et par adulte.

## LE JEU

Il faut remplir le ticket intégralement et immédiatement dans le commerce où on vous le remet et le déposer dans l'urne.

Pour cela, vous devez noter au dos du ticket : nom, prénom, adresse, téléphone et email.

Les tirages au sort auront lieu dans les boutiques les Samedis 27 Mars et 3 Avril 2021.

Les gagnants seront avertis par téléphone et devront se présenter avec une pièce d'identité justifiant de leurs nom et adresse chez le commerçant où ils auront gagné pour récupérer leur lot.

**Il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom ou même adresse)**

La liste des commerçants participants ainsi que le règlement de l'opération sont affichés à la Maison du Commerce 118bis rue Villars à Denain + [www.commerce-denain.com](http://www.commerce-denain.com)

## A GAGNER :

- **Chaque jour un lot de chocolat à gagner (soit au total pendant l'opération 12 lots par commerçant soit 228 lots au total)**
- **Parmi les lots en chocolat se cache 1 ticket d'or qui permet de remporter la Trottinette électrique**
- **Un lot surprise chez chaque commerçant participant à gagner**

Tout lot non réclamé avant le 30/04/2021 redeviendra la propriété de l'Union du Commerce de Denain.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter, d'annuler, de modifier à tout moment le jeu, et sans qu'aucun recours ne puisse être intenté par les participants. Les cadeaux ne pourront ni être échangés ni être remboursés ni être utilisés à d'autres fins que celles prévues par le présent règlement.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat et implique l'acceptation du présent règlement, et permet aux organisateurs l'utilisation de l'image des gagnants à des fins publicitaires (publication de la photo des gagnants dans les journaux locaux, sur le site Internet et Facebook de l'Union du Commerce de Denain).